



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
8 octobre 2019  
Français  
Original : anglais

---

### Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 8635<sup>e</sup> séance, le 8 octobre 2019, la question intitulée « La situation au Moyen-Orient », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite que le Secrétaire général ait annoncé, le 23 septembre 2019, que le Gouvernement de la République arabe syrienne et la Commission syrienne de négociation avaient conclu un accord au sujet d'une commission constitutionnelle crédible, équilibrée et inclusive placée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies à Genève.

Le Conseil estime que la création de cette commission constitutionnelle, qui sera dirigée et contrôlée par les Syriens, doit marquer le début d'un processus politique visant à mettre fin au conflit syrien conformément aux dispositions de sa résolution [2254 \(2015\)](#) et dans le plein respect des aspirations légitimes de tous les Syriens.

Le Conseil salue l'action diplomatique menée par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, qui a permis que la République arabe syrienne et l'opposition syrienne finalisent leur accord en vue de la création de la Commission constitutionnelle, et souligne qu'il soutient sans réserve l'Envoyé spécial, M. Pedersen, et l'initiative prise par l'Organisation des Nations Unies pour que la première réunion de la Commission constitutionnelle se tienne à Genève (Suisse) d'ici au 30 octobre 2019.

Le Conseil réaffirme qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit en Syrie, lequel ne pourra être réglé que par l'application intégrale de la résolution [2254 \(2015\)](#).

Le Conseil réaffirme son plein attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Syrie. »

